Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0010

Coopération renforcée concernant l’établissement d’un prêt en faveur de l’Ukraine

Résolution législative du Parlement européen du 21 janvier 2026 sur le projet de décision du Conseil autorisant une coopération renforcée concernant l'établissement d’un prêt en faveur de l'Ukraine (17113/2025 – C10-0004/2026 – 2025/0431(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil autorisant une coopération renforcée concernant l'établissement d’un prêt en faveur de l'Ukraine (17113/2025),

 vu la demande d’approbation présentée par le Conseil conformément à l’article 329, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (C10-0004/2026),

– vu les articles 93, 107 et 170 de son règlement intérieur,

1. donne son approbation au projet de décision du Conseil;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.